



## Probleme avec un constructeur

Par **tigrincheux13**, le **09/03/2013** à **20:28**

Bonjour , dans un premier je ne citerais pas le nom du constructeur , suite a un probleme de carrelage qui pour nous n est pas droit (les joints , les carreaux ....) mais pour le constructeur c est dans les tolerances donc il ne fera rien .... j ai mis des photos en demandant des conseils si c etait normal ou pas et le patron a vu le forum et nous a dis que c'etait des propos diffamatoires et qu 'il fallait que l'on fasse attention !! as t il quelque chose a se reprocher pour scruter les forums ? mon assistance juridique a vu le message et nous as dis que l'on avait rien a se reprocher . Ma question est : EST-CE QUE JE PEUX ME FAIRE UN ALBUM SUR UN RESEAU SOCIAL , EN MONTRANT LES PHOTOS ( QUI POUR NOUS SONT DES DEFAUTS , MAIS NON POUR LE CONSTRUCTEUR ) SANS RIEN RIEN DIRE SUR LE CONSTRUCTEUR A PART SON NOM MAIS EN NE FAISANT AUCUNE REFLEXION ? EST CE QUE C EST DIFFAMATOIRE POUR LE CONSTRUCTEUR ? CAR POUR LUI TOUT EST BIEN FAITrn Maintenant nous devons faire venir un expert a nos frais si vous avez des adresses nous habitons en meuse [fluo]merci[/fluo]

Par **chaber**, le **10/03/2013** à **06:40**

bonjour rnrnil y a nuance entre mettre des photos pour avis et créer un album ou un blog "sans rien dire sur le constructeur mais en citant son nom" (votre citation). Il pourrait engager une action en justice, d'autant qu'à ce jour vous n'avez que votre avis

Par **tigrincheux13**, le **10/03/2013** à **08:12**

merci pour votre reponse donc je ne peux pas creer un blog ou poster les photos sur un reseau social en disant "notre maison intel " en montrant toutes les photos et pas que les defauts qui n'en sont pas pour lui et le maitre d'oeuvre !!! il pourrait donc nous attaquer alors qu'il n'a rien a se reprocher ?

Par **chaber**, le **10/03/2013 à 09:05**

Vous pouvez le créer, mais sans ajouter de commentaires sur vos "malfaçons". Pour mettre le nom du constructeur vous devrez lui demander l'autorisation.

Par **tigrincheux13**, le **10/03/2013 à 09:45**

merci pour vos reponses rnje vais partager mais photos et en aucun cas je posterai de commentaires sur le constructeur , et si il y a des commentaires d autres personnes je ne commenterai rien non plus , par contre si je mets toutes mes photos dont celles ou la constructeur a bien fait la maison car il n y a pas que des points negatifs .... je ne peux pas dire que ma maison a ete faite par tel constructeur , c est un recit de construction , pourquoi je n ai pas le droit de citer son nom ? sur tout les forums de construction les gens donne le nom de leur constructeur